

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PERSONNE MINEURE



En vue de **simplifier les démarches** pour les usagers
UNE PRÉ-DEMANDE EST DISPONIBLE
en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>
ou
Le CERFA n° 121100*02 est toujours disponible en mairie
(A remplir en noir, en majuscules et avec les accents)

Enregistrement de la demande de CNI et prise d'empreintes sur RDV au
☎ 03 25 27 04 21

PRODUIRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN ORIGINAL

➔ Première demande :

Passeport en cours de validité ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, à demander à la mairie du lieu de naissance, sauf si celle-ci est reliée à COMEDEC (Vérification de l'adhésion de votre commune : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>).

➔ Renouvellement :

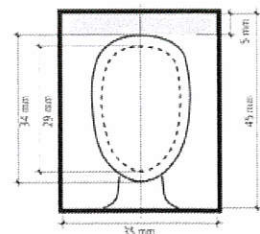
- Carte Nationale d'Identité périmée,

➔ En cas de perte ou de vol :

- Passeport en cours de validité ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, à demander à la mairie du lieu de naissance, sauf si celle-ci est reliée à COMEDEC (Vérification de l'adhésion de votre commune : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>).
- **25 € en timbres fiscaux** : achat en ligne : timbres.impots.gouv.fr ou disponibles dans les bureaux de tabac et centre des impôts
- si perte : déclaration à faire en mairie
- si vol : déclaration à faire en gendarmerie

- ➔ 1 photo d'identité 35 x 45 mm norme ISO/IEC 19794-5/2005, de moins de 6 mois, non découpée

- ➔ Un justificatif de domicile ou de résidence des parents en original datant de moins d'1 an



Exemples de justificatifs valables :

- facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ;
- DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION, taxe d'habitation, taxe foncière ;

- ➔ Le livret de famille et carte d'identité des parents (en cas de divorce ou de séparation, joindre le jugement correspondant).

LA PRÉSENCE DE LA PERSONNE MINEURE EST OBLIGATOIRE. ELLE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UNE PERSONNE EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE.